

Déclarations des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
(article L. 225-209 du code de commerce)

L'Autorité des marchés financiers publie ci-après les informations reçues de sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé (Eurolist), relatives aux achats et cessions de leurs propres actions.

Société	Opération	Nombre d'actions	Période
ABC ARBITRAGE	A	95 515	juillet 2008
	C	13 756	-
LACROIX SA	A	825	juillet 2008
	C	370	-
THALES	A	419 746	juillet 2008
	C	188 421	-

Légende : A : Achat – C : Cession